



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E150658

VALABLE JUSQU'AU 25/01/2025

ÉDITÉ LE 30/01/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANTES 813 197 449

Siret : 813 197 449 00024

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

APRIL 85272 / 12273

Assurance Responsabilité Civile :

APRIL 85272 / 12273

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/10/2023

Raison sociale : ENERG'ID

17 BIS RUE DE LA CARTERIE  
44220 COUERON

Téléphone : 06 18 20 30 39

Portable :

Site Internet : www.energ-id.fr

E-mail : contact@energ-id.fr

Responsabilité légale :

HUGUENY CESAR GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/02/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	08/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/11/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	03/02/2022
o Poêle ou insert bois	08/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	08/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/11/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	03/02/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES  
Z.I. DE LA VERTONNE  
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE  
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.